

DYMON

La source de Dymon

Bulletin municipal n°54 - février 2019



VOEUX DU MAIRE



Monsieur le Maire remercie la conseillère départementale Erika ROZET, les vices présidents de l'Agglomération du Grand Sénonais, les Maires, les Elus, les présidents et responsables du tissu associatif, le Major Jacquet, les enseignantes et toute la population.

Votre présence en nombre est le signe de l'attachement que vous portez pour votre commune. C'est aujourd'hui pour moi et l'ensemble du conseil municipal, un moment de convivialité particulièrement attendu.

Mais je ne saurais commencer sans avoir une pensée particulière pour nos concitoyens qui nous ont quittés, pour leurs familles, les personnes en souffrance ou touchées par la maladie.

Cette tradition me permet d'adresser mes remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale, au personnel communal pour le travail effectué tout au long de l'année avec professionnalisme. Je félicite l'ensemble du corps enseignant du regroupement pédagogique pour le sérieux, la qualité du travail au quotidien. Je peux de nouveau me féliciter du dynamisme de la vie associative de notre village. Dixmont vit au rythme de ses nombreuses associations. Merci aux artisans et commerçants, certes peu nombreux, aux professionnels de santé, aux producteurs locaux de légumes bio ou pas, d'huile, Adressez-vous à eux en fonction de vos besoins, ils ont besoin de nous tous pour rester en place.

En 2018, nous avons su faire face aux contraintes financières qui s'imposent aux communes. Je vous rappelle que nos taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2014 et ont même légèrement diminué. Et je m'engage à poursuivre cet effort jusqu'à la fin du mandat.

Pourtant nous n'avons pas cessé d'investir :

- Travaux d'accès personne à mobilité réduite : pose d'une porte pour la salle d'évolution, accès mairie et école, place de parking, signalisation ... pour 26 922 € dont 19 647 € de subvention ;
- La poursuite de la défense incendie pour 8 684 € dont 2 120 € de subvention ;
- Les travaux de l'Eglise pour 18 265 € dont 9 430 € de subvention ;
- Pour l'école : aménagement de voirie pour 13884 € aucune subvention ;
- Le city stade, l'aménagement de la plateforme et la voirie des services techniques pour 140 176 € dont 61 719 € de subvention ;
- Les différents travaux de voirie : la rue des Vignes et la traversée de Vaulevrier pour 83 749 € dont 15 766 € de subvention ;
- L'étude pour le centre bourg pour 22800 € ;
- Achat de matériel : voiture, tondeuse et photocopieur pour 27 808 € ;
- Travaux au cimetière pour 8 300 €

Soit plus de 350 000 € de travaux et plus de 108 682 € de subvention, merci encore à nos financeurs : l'Agglomération du Grand Sénonais pour 30 000 € en 2018 et plus de 69 000 € depuis 2016, merci aux services d'Etat pour la DETR, au Conseil Départemental et au Conseil régional.

Vous vous demandez alors « quel est le secret de Dixmont ? » ... C'est simple, nous faisons des choix. Des choix assumés, parfois difficiles, que nous poursuivrons en 2019, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Malgré ce contexte, nous continuerons d'investir en 2019 dans les voiries, la poursuite des mises aux normes des bâtiments publics.

La sécurité aux abords du village, des hameaux et de l'école sera aussi notre priorité. Et bien sûr, la poursuite du grand chantier du centre bourg.

Je remercie vivement notre sénatrice Mme Dominique VERIEN qui n'ayant pu être présente ce soir, nous a fait part de son soutien et de son aide pour notre projet d'aménagement du centre bourg notamment. Elle a bien pris note de nos ambitions et de nos interrogations pour les relayer à l'Assemblée Nationale.

Je félicite également tout le personnel de l'Agglomération pour la qualité du travail effectué et pour l'aide qu'il nous apporte.

L'Agglomération demeure un soutien technique et financier précieux au quotidien pour nos petites communes.

Souhaitons en même temps, l'amélioration de la situation actuelle générale, sociale et économique, une stabilité dans nos institutions, de la sagesse dans ces mois qui vont venir et qui seront sujets à grands débats.

Au nom du Conseil Municipal et à titre personnel, je vous présente nos vœux les plus sincères de réussite de santé et de bonheur, que cette nouvelle année soit belle.

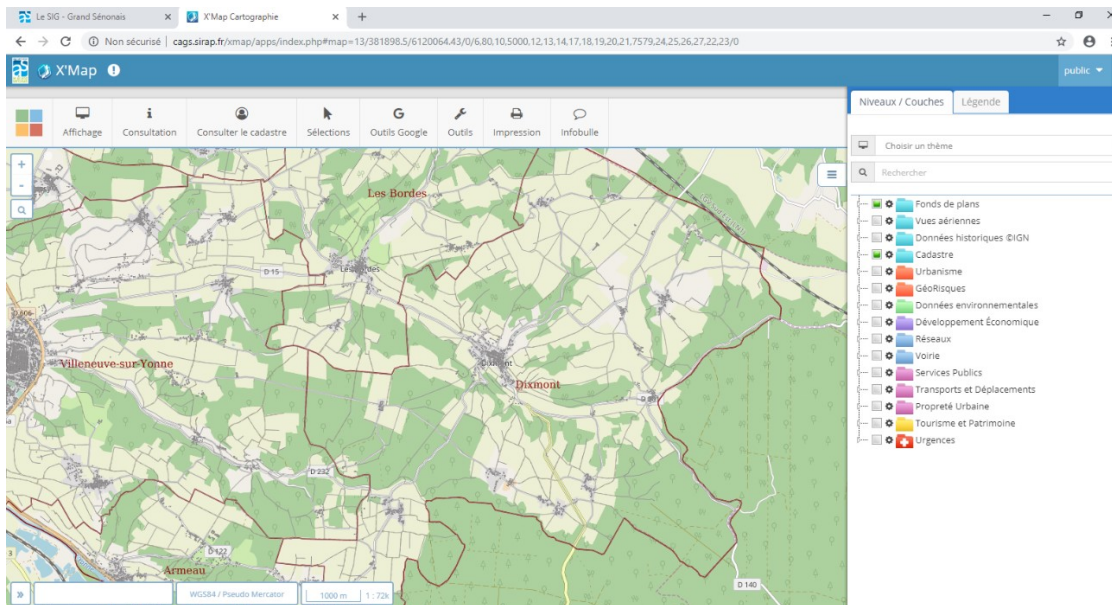
Un remerciement, à Patrick et Eddy et celles et ceux qui l'aident pour le cocktail de ce soir.

Je tiens à vous annoncer dans ce bulletin qu'une partie de l'équipe municipale actuelle, se joindra à moi, pour briguer un nouveau mandat, si vous nous donnez à nouveau votre confiance lors des prochaines élections municipales de 2020.



SITE INTERNET GEOPENONNAIS

Pour connaître toutes les règles d'urbanisme en vigueur, le parcellaire etc ... Tout projet de construction, de modification



de façade, de changement de destination, de division parcellaire en vue de construire, nécessite une demande d'autorisation. Le type d'autorisation dépend du type de travaux à effectuer.

Ainsi, nombreux travaux sont à déclarer à votre mairie. En effet, la notion de construction en urbanisme est prise dans un sens très large.

Elle concerne :

- Toute construction à usage d'habitation ou non, même ne comprenant pas de fondations ;
- Les installations, outillages et ouvrages, qui impliquent une implantation au sol, une occupation du sous-sol ou en surplomb.

Suivant l'importance du projet, il vous faut par exemple :

Une déclaration préalable pour :

- Travaux sur une maison ou une annexe entre 20 m² et 40 m² ;
- Une piscine si le bassin a une superficie inférieure ou égale à 100 m² qu'elle soit non couverte ou couverte et dont la couverture, fixe ou mobile, à une hauteur au-dessus du sol inférieure à 1,80 m ;
- La pose ou modification d'une clôture ;
- Le changement ou modification de portail ;
- La modification de l'aspect extérieur d'une construction (couverture, pose de fenêtre de toit, changement de menuiserie, ravalement) ;
- Le changement de destination d'une construction.

Un permis de construire pour :

- Une construction de maison individuelle ;
- Une extension entre 20 m² et 40 m², un permis de construire est obligatoire si les travaux portent la surface totale de la construction à plus de 150 m² une fois les travaux achevés ;

- Toute piscine couverte, même modulable, d'une hauteur de plus de 1.80m de haut et toute piscine > à 100 m² ;
- Un changement de destination avec travaux modifiant soit les structures, soit la façade.

Art-Déco-Ball

Pour vos événements festifs...

- Lâcher de Ballons**
Mariage, Kermesse...
- Galerie Marchande**
Centre Commercial
- Salon du Mariage**
Villeneuve sur Yonne 2014/2015
- Décoration de Salle**
Anniversaire, Inauguration, Forum
- Animation Enfants**
Sculptures sur Ballons
- Concours**
Sunny 2016 Poitiers
- Comité Ent.**
Noël de DIOR au Zénith d'Orléans 2015
- Marché de Noël**
Haguenau 25 000 ballons
- Défilé de mode**
Salon de l'Hotel de ville de Sens

Artificier F4

07 60 77 29 89
bernard.cornu@bbox.fr



CALENDRIER des manifestations

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
Samedi 16 mars 2019	Transformiste magicien danseuses Repas sur réservation	Comité des fêtes	Salle des fêtes Les Bordes
Samedi 30 mars 2019 à 20h	Soirée choucroute	APPED	Salle des fêtes Dixmont
Samedi 6 avril 2019 à 20h30	Chorale de Cerisiers Chansons française et sud-américaines	APPED	Eglise de Dixmont
Dimanche 14 avril 2019 à 7h30	Randonnée pédestre/équestre/VTT Repas sur réservation	Commission Environnement et Comité des fêtes	Prieuré de l'Enfourchure
Samedi 27 avril 2019 à 10h	Inauguration du rayonnage régional	Bibliothèque SI	Bibliothèque
Samedi 27 avril 2019 à 14h	Chasse au trésor	Bibliothèque SI	Bibliothèque
Dimanche 12 mai 2019 à 16h	Ecole de musique « Si la clarinette m'était contée »	APPED	Eglise de Dixmont
Vendredi 13 juillet 2019	Retraite aux flambeaux, Feu d'Artifice, Restauration	Commune Comité des fêtes	Terrain communal
Samedi 14 juillet 2019 à 12h00	Repas républicain Jeux traditionnels	Commune	Terrain communal
Dimanche 28 juillet 2019	Vide-greniers	Commune	Rues du village
Dimanche 29 septembre 2019	Salon d'Automne	Commune	Prieuré de l'Enfourchure



Un nouveau cabinet vétérinaire à Cerisiers

Votre cabinet vétérinaire Phyt'holistique ouvrira ses portes le 1er juillet 2019 au 1, rue du Général de Gaulle, à Cerisiers. Le cabinet, géré de manière écologique, sera équipé d'un appareil de radiologie, un échographe, une salle de chirurgie, un laboratoire d'hématologie et de biologie, et des équipements de physiothérapie, pour offrir les meilleurs soins à votre animal. Le Dr Lisa Souquet et son équipe vous y proposeront une médecine vétérinaire holistique, avec des outils thérapeutiques tels que la phytothérapie, l'homéopathie et la physiothérapie.

ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE DE DIXMONT



Pour fêter ses 30 ans, l'association organisait une exposition de tableaux réalisée par les adhérents les 27 et 28 octobre 2018. La richesse de chaque tableau reflète la créativité de chacun. Durant les deux jours, le public a pu découvrir les différentes peintures. Les échanges entre les exposants et le public intéressé furent chaleureux.

30 ans



Les adhérentes de la gymnastique étaient présentes à l'exposition.

REPAS DES AINES



Avec ses tables nappées
aux couleurs d'automne,
le dimanche 25 novembre, 63
convives se sont retrouvés à la salle des fêtes
à l'occasion du traditionnel repas des aînés offert
par la commune aux habitants de 72 ans et plus.
Le repas était élaboré par le restaurant
« la Lucarne aux Chouettes »
de Villeneuve sur Yonne et servi par le Maire, les Adjointes
et quelques Conseillers Municipaux.



Le repas était animé par Francine, Maryse, Lucien et Claude dans une
ambiance chaleureuse où chacun était content de se retrouver et d'échanger.





Etoile Taxis

Successesseur des TAXI LAURENT RALLU Dixmont

TOUTES DISTANCES
7 jours sur 7
24 heures sur 24

06.30.02.66.43

Hospitalisation, consultation, kiné, chimio,
rayons, dialyse, accident du travail...
Taxis conventionnés sécurité sociale
Liaison gare et aéroport
Véhicules jusqu'à 9 places

Commune de stationnement : Dixmont

etoiletaxis@gmail.com



MAÇONNERIE GÉNÉRALE



Malaysienne de Maçonnerie

11 rue Carnot 89100 MALAY LE GRAND

 **03 86 97 25 90**

418 115 515 0011

INAUGURATION DU CITY STADE

Lundi 29 octobre 2018, Marc BOTIN, Maire et le Conseil Municipal ont inauguré le City Stade en présence de Mme Dominique VERIEN, sénatrice, Michèle CROUZET, députée, Elisabeth FRASSETTO et Erika ROSET, conseillères départementales.

Pour son lancement, l'animation était assurée par UFO STREET et organisée par l'UFOLEP de l'Yonne pour les jeunes de 11 à 17 ans. Ils ont pu pratiquer différents sports.

Mr BOTIN, Maire : « Mme la sénatrice, Mme la Députée, Mmes les Conseillères Départementales et Mr MARCHAND, Mmes et Mr, chers élus, merci à tout le monde d'être présent, chères collègues des communes avoisinantes, nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui pour cette journée UFO STREET. Un grand merci au conseil départemental et à l'UFOLEP d'être venu aujourd'hui ici à Dixmont, le jour de l'inauguration du city stade. [...] C'est encore un peu plus important de voir votre présence avec ce temps-là. Nous souhaitons aujourd'hui avec l'installation de ce city et l'aménagement de cet espace devant les services techniques, c'est apporter un équipement aux jeunes et aux moins jeunes. Donc n'hésitez pas à venir l'utiliser, il est là pour ça, il est là pour vous. Je tiens à remercier nos partenaires financiers car sans eux ça n'aurait pas été possible de subvenir au coût du city et de l'aménagement (il n'est pas fini car il va y avoir un traçage au sol pour une piste d'athlétisme). On trouve qu'il est très réussi. Je remercie les entreprises qui ont travaillé ici, les Ets ROUGEOT pour les travaux de la plateforme et l'Ent. CASAL SPORT qui a fourni et posé ce city. Une qualité haute gamme car il est en inox donc niveau entretien il va perdurer dans le temps. De ce fait, on compte sur les jeunes pour qu'il n'y ait pas de dégradation et qu'ils puissent en profiter longtemps. Bravo aux décorations sur le mur, cela met une petite touche de couleur. Cet équipement a coûté 96 938 €. Merci au service de l'Etat car dans le cadre de la DETR, nous avons eu une subvention de 32 313€, une subvention de la région Bourgogne Franche Comté pour 16 156€ et une subvention Fond de concours du Grand Sénonais portant sur l'accessibilité de 15 921 €. Pour notre collectivité, cet investissement est relativement raisonnable et raisonné. Et sans ces partenaires ce projet n'aura pas été possible. [...]

Mme VERIEN, Sénatrice : « [...] Bravo car c'est un vrai travail d'équipe sur la commune de Dixmont. [...] Bravo pour ce city stade. Ici on se projette dans l'avenir pour occuper les jeunes, c'est plutôt une très bonne chose. Un esprit sain dans un corps sain. Félicitations à Dixmont. [...] »

Mme ROSET, Conseillère départementale : « [...] Je pense surtout que c'est un super projet qui a abouti et j'espère que les jeunes et les moins jeunes, comme le disait Marc tout à l'heure, vont en profiter pleinement. C'est un très beau projet et bravo à la Commune de Dixmont. [...] »

Mme CROUZET, Députée : « [...] Félicitations parce que sur nos territoires ruraux, de tels équipements ont un coût non seulement financier mais en investissement humain, la mobilisation de personnes et la nécessité de beaucoup d'aide. J'imagine qu'il n'y a pas que les habitants de Dixmont qui vont venir, certainement des communes avoisinantes et ça c'est très bien [...]. Venez faire du sport car ce sont des moments de convivialité, de rencontre et d'échange. [...] »

ECHOS de la Mairie

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2018

Présents : Tous présents sauf Mme JARDIN Marie-Joseph a donné pouvoir à Mme MOLLENS Monique.

Secrétaire de séance :
Mme VASSARD Nicole.

Ordre du jour :

- ❖ **Attribution de compensation 2018**
- ❖ **R.G.P.D**
- ❖ **Document unique**
- ❖ **Indemnités du receveur municipal**
- ❖ **Régie de recettes**
- ❖ **Décision modificative amortissement**
- ❖ **Décision modificative travaux**
- ❖ **Budget bibliothèque**
- ❖ **Questions diverses**

Attribution de compensation 2018 - Rapport CLETC

Le conseil municipal :
APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges en date du 24 septembre 2018,
APPROUVE les montants des attributions de compensation définitives pour 2018 tels que présentés par commune dans le tableau ci-dessus et notamment le montant de l'attribution de la commune de Dixmont pour un montant de 14 534€.

R.G.P.D (Règlement général sur la protection des données personnelles)

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais propose la création d'un service commun de la donnée pour l'Agglomération et ses communes et la création du poste de Délégué à la protection des données, placé sous l'autorité de la direction du pilotage et des stratégies territoriales. Le recrutement est en cours.

Pour permettre d'assurer des missions obligatoires afférentes à la gestion de données et ainsi d'être en conformité à la réglementation en vigueur depuis le 25 mai dernier.

Le conseil municipal adhère au service commun de la donnée et autorise le maire à signer la convention d'adhésion.

Document unique

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le document unique élaboré conformément aux dispositions du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création du document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité du travailleur et valide le plan d'actions intégré au document.

Indemnités du receveur municipal

Au vu du remplacement de Mme BOURGEOIS, Trésorière à Villeneuve Sur Yonne, par Mr LAGRANGE, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel et sera attribuée à Monsieur LAGRANGE Dominique à compter du 1er septembre 2018.

Régie de recettes

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'arrêté afin d'y ajouter dans les produits d'encaissement en numéraires de la location salle des fêtes.

Décision modificative amortissement

A la demande du Trésorier Mr LAGRANGE, le conseil municipal prend une décision modificative pour amortir les honoraires d'architecte se rapportant aux travaux de la salle des fêtes ainsi que les honoraires de l'architecte et la subvention obtenue pour les travaux du clocher de l'Eglise.

Décision modificative travaux

Le conseil municipal prend une décision modificative au budget pour les travaux suivants :

- Travaux supplémentaires CITY STADE
- Travaux supplémentaires voirie hameau Vaulevrier
- Installation du nouveau portail de l'école
- Travaux de voirie, seuil du portail école
- Travaux de toiture 1 rue de la Mairie

Budget bibliothèque

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le budget annuel de la bibliothèque à 500.00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Revitalisation du bourg de Dixmont

Le maire informe les conseillers de l'avancement du projet d'aménagement du bourg.

Le conseil municipal autorise le maire à signer tout document relatif au lancement du marché d'appel d'offres pour le concours de maîtrise d'œuvre permettant le choix entre trois architectes, et à faire les demandes de subvention concernant ce dossier.

Le conseil municipal désigne comme membres du jury :

- Marc BOTIN, Jean-Claude PIERRET, Marie-Nicole NEUGNOT, Alexandre DUFLOS, Denise SIMON
- Un architecte du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement)
- Un architecte-conseil du Conseil départemental de l'Yonne
- Un architecte de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais
- Un paysagiste conseil de l'Etat
- Un responsable de la PMI

BOULANGERIE-PÂTISSERIE

LE JOURNÉ

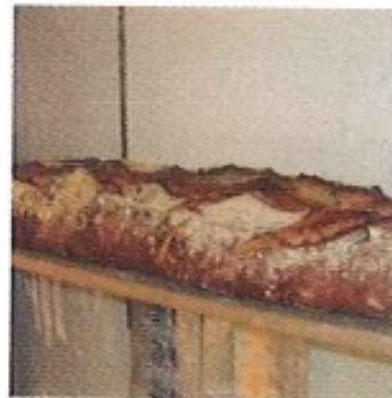
spécialité de pains au levain et bio

16 rue Carnot 89500

Villeneuve sur Yonne

03 86 87 15 05

06 35 76 62 85



*présent sur les marchés de Sens de
villeneuve sur yonne ainsi qu'à Dixmont*

ECHOS de la Mairie

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 décembre 2018

Présents : Tous présents sauf Mr GAMBIER Benoît a donné pouvoir à Mr BOTIN Marc et Mr VASSARD Jean-Luc a donné pouvoir à Mme MOLLENS Monique.

Secrétaire de séance :
Mme VASSARD Nicole.

Ordre du jour :

- ❖ **Délibération orientations générales du PADD**
- ❖ **Projet de convention pour le dépôt de pain**
- ❖ **Règlement de la salle des fêtes**
- ❖ **Décision modificative**
- ❖ **Travaux éclairage Eglise**
- ❖ **Questions diverses**

Délibération orientations générales du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Le PADD, première phase d'élaboration du PLUI-H, élaboré par les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, est décliné en trois échelles :

1/ Stratégie : Affirmer et consolider une position de territoire attractif en réseaux

- Un territoire structuré par la vallée urbaine de l'Yonne
- Un territoire de qualité favorable à un cadre de vie attractif
- Une dynamique économique durable

2/ Equilibre : Cultiver l'équilibre et les complémentarités au sein de l'agglomération

- Un accueil de qualité pour les nouveaux habitants et une offre alternative à la vie périurbaine
- Des espaces de vie réinventés

3/ Proximité : Recentrer les paysages habités autour des lieux de vie.

Le conseil municipal, après avoir débattu des orientations et en avoir délibéré, donne son accord sur les orientations générales du PADD de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

Projet de convention pour le dépôt de pain

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à établir et signer une convention d'occupation du local commercial sis à Dixmont, 12 rue d'Eichtal.

Règlement de la salle des fêtes

Le maire explique les difficultés rencontrées pour le paiement des locations de la salle des fêtes.

Le règlement de celle-ci sera modifié comme suit :

ARTICLE 8

Le paiement de la location de la salle des fêtes par chèque doit être effectué UNIQUEMENT au nom de la personne qui loue les locaux et à l'ordre du Trésor Public.

Décision modificative

Au vu du récapitulatif des dépenses d'investissement, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre une décision modificative pour les travaux de sécurité incendie au hameau « Les Thiarris ». L'approvisionnement des comptes sera effectué comme suit :

- 21568– OPNI + 5 695.52 €
- 60633 – Chapitre 011... – 5 695.52 €

Validation travaux éclairage Eglise

Le maire présente le devis réactualisé de l'Entreprise AC TECH concernant l'installation d'un nouvel éclairage dans l'Eglise avec une répartition comme suit :

- Eclairage Nef,
- Eclairage Chœur,
- Eclairage Christ,
- Eclairage Chemin de Croix.

Le montant du devis s'élève à 14 200.22 € TTC. L'APPED prendra en charge 50 % du devis.

Le conseil municipal accepte le devis de l'Entreprise AC TECH dont le montant sera porté au budget primitif 2019 et autorise le maire à demander une subvention à la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais au titre du fonds de concours à hauteur de 30 % du montant HT des travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Amortissement

Le conseil municipal décide d'amortir sur 5 ans les frais d'études pour la revitalisation du bourg de Dixmont, le montant de l'étude réglée en 2018 est de 22 800.00 €.

Enquête publique

Le maire lit le rapport de l'enquête publique relative au projet de révision de la voirie communale concernant l'aliénation du chemin rural rue de la Porte du Bois et le déclassement de la partie de voie communale dite « impasse des Prés Neufs ».

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport du Commissaire-enquêteur et valide le document amendé des éléments recueillis pendant l'enquête.


Séjour scolaire

Le maire informe le conseil municipal de la réception d'une demande de participation financière pour l'organisation d'un séjour dans le Jura pour les élèves de 5e du collège Chateaubriand de Villeneuve S/Yonne. 10 enfants de Dixmont sont concernés par ce projet.

Le prix du séjour s'élève à 300.00 € par enfant pour cinq jours en pension complète, transport compris.

Le conseil municipal décide d'accorder une attribution de 50.00 € par enfant après consultation des justificatifs de revenus et réception d'un justificatif de séjour.

Il est demandé comment sera financé le PLUI-H (Plan local d'urbanisme intercommunal – Habitat). Le maire informe l'assemblée que des subventions de l'Etat seront demandées mais il faut dans un premier temps que le projet soit validé.



S.A.R.L.
KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE

de la terre
La passion
Le JOLI MONDE

34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12



Didier LEFEVRE
Agent Général

15 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Tél. 03 86 87 16 99
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 974 - www.orias.fr



**JANECZKO
PREVOST**

• Plomberie • Chauffage • Géothermie
• Electricité • Zinguerie • Climatisation

CHAPITRE - 89500 DIXMONT

 **03 86 96 90 69**  **06 72 05 12 83**

jerome.prevost89@orange.fr

APPED : Repas dansant du Samedi 17 novembre 2018



Pour sa sixième édition, le thème de notre soirée était le Pays d'Othe. Les devants de tables annonçaient nos villages de Dixmont à Saint-Mards-en-Othe.

La décoration était faite de couleurs automnales où les orangés et les marrons prédominaient. Merci aux Etablissements Kallenkoot pour la décoration florale de la salle et pour la composition florale, à Chauss'Elégance pour le fleurissement des tables et à nos différents fournisseurs.

Nos cuisiniers qui n'ont pas manqué d'idées et de courage, aidés au service par nos bénévoles qui n'ont pas manqué de talents, nous ont mitonné un repas digne d'un restaurant, composé d'un kir au cidre avec ses gougères et fruits secs, d'œufs pochés othois, d'une cuisse de pintade « forêt d'Othe » accompagnée d'un gratin et d'une tomate, d'une salade avec des fromages locaux et, pour finir, d'une pomme du pays avec son caramel. Nos convives furent comblés.

La soirée fut animée par le talentueux orchestre « Mosaïque » qui nous a présenté sa revue « music all » avant de nous faire danser jusqu'au bout de la nuit. Le tirage de la tombola a permis à Mme Bourgoin d'être l'heureuse gagnante d'une magnifique composition florale.

En fin de soirée, convives et organisateurs se sont donnés rendez-vous **samedi 16 novembre 2019**.



Soirée Choucroute

30 mars 2019

A partir de 20 heures



Salle des fêtes DIXMONT

Réservation au
03 86 96 02 13

Entrée : 15 € par adulte, 8 € pour enfant de -12 ans

ATTENTION : nombre de places limité, pas de réservation sans règlement
Règlement à l'ordre de l'« APPE de Dixmont » à remettre en mairie de Dixmont
avant le jeudi 21 mars 2019

Menu

Entrée surprise

Choucroute garnie avec pommes de terre

Fromage

Forêt noire

Café

Apéritif et boissons non compris (servis au bar)

1 pretzel sera offert avec l'apéritif

Bibliothèque Municipale de Dixmont

BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE

Le raconte tapis se déplace à l'école :

- Le mardi 9 octobre, alors que le raconte-tapis était toujours chez nous, la bibliothèque est venue le présenter aux élèves de l'école de Dixmont.
- Par demi-groupe de classe, les enfants ont pu profiter de ce joli tapis et de ce joli conte russe qu'est « La Moufle ».
- Deux petites assistantes (Lisa et Elsa) ont joué les personnages, pendant que je lisais l'histoire.
- Cela les a bien captivés !



Halloween :

- Le 31 octobre, pour le jour d'Halloween, la bibliothèque a ouvert ses portes aux sorcières, vampires et autres petits monstres. 23 personnes, petits et grands, sont venus écouter des histoires qui font « un petit peu mais pas beaucoup » peur, avec des cauchemars, des ogres, et des sorcières.
- Par la suite un chaudron de bonbons, bien gardé par le squelette, était à disposition des enfants, ainsi que des potions dignes d'un placard de sorcière !



Le prix Littéraire SAYONNE'ARA :

Nous nous sommes inscrits comme participants au prix littéraire icaunais SaYonne'ara, qui aura lieu à Sens en avril 2019.

- Ce prix récompensera l'auteur du manga gagnant de chacune des 4 catégories : KODOMO (**CE2 au CM2**), SHOJO (romance collège), SHONEN (aventure collège), SEINEN (lycée et adultes).
- Pour cela nous avons acheté les 25 livres des sélections, et nous vous proposons de voter pour votre préféré. Vous avez jusqu'au 23 mars pour venir voter.



Le cluedo géant « le Petit Prince » :

- À 14h le samedi 1er décembre, les enfants se sont retrouvés à mener l'enquête à la mairie dans l'univers du Petit Prince. La dizaine de participants a vraiment apprécié cette animation, et souhaite revenir pour une prochaine édition.
- Un goûter de crêpes offertes par Marie-Jo, de jus de fruits et de bonbons, attablés à la table du conseil municipal...pleins de bons souvenirs pour les enfants !



En décembre, on a fêté Noël :

3 enfants le samedi 15 décembre et 6 le mercredi 19 décembre se sont retrouvés pour venir écouter les histoires de Noël, tirées au hasard dans le tablier magique de Noël. Ils ont aussi pu s'essayer à l'origami avec des pages de livres recyclés pour faire des décorations, ou des boules de Noël Elmer.



Bilan 2018 : en quelques chiffres :

- 3096 livres (2392 jeunes et 704 adultes) composés essentiellement de dons.
- La bibliothèque a prêté 1163 ouvrages en 2018, dont 484 pour les enfants des écoles lors des accueils de classe. Ce qui veut dire que 37% du fonds est sorti cette année.
- Par rapport au nombre de prêts :
 - Les enfants (hors scolaires) représentent 405 prêts soit 34,82%.
 - Les enfants des écoles représentent 484 prêts soit 41,62%.
 - Les adultes représentent 274 prêts soit 23,56%.
- Nous avons 42 usagers individuels actifs (ayant emprunté au moins une fois dans l'année) : 5 usagers venant de Les Bordes, le reste venant de Dixmont.
 - 16 lecteurs adultes (dont 3 hommes), soit une moyenne de 17 prêts par personne environ.
 - 26 enfants/ados (dont 7 garçons), soit une moyenne de 15 prêts par personne environ.
- Et 2 classes inscrites, soit 49 élèves, soit environ 10 prêts par enfant.
- Pour l'année 2018, la bibliothèque a acquis pour 675,84 € de livres, soit 66 livres (dont 25 mangas).
- 18 jeux de société ont été achetés, pour créer le fonds ludothèque, pour un montant de 314,50€ avec les dons de jeux de société, nous avons 56 jeux dans le fonds Ludothèque.
- Le budget d'animation s'élève à 145,17€.

Pour inaugurer le fond local de la bibliothèque, mis à disposition par le Syndicat d'initiative de Dixmont, la bibliothèque municipale de Dixmont et le Syndicat d'Initiative vous proposent une **journée ludique** sur le thème :

A la découverte de Dixmont : Nature, Histoire, Patrimoine ...
LE SAMEDI 27 AVRIL

- **Le matin, de 10h à 12h**, à la Bibliothèque (mairie), Jean-Luc Dauphin et Georges Ribeill présenteront les publications des Amis du Vieux-Villeneuve et du SID en rapport avec l'histoire locale, toutes publications désormais accessibles à la Bibliothèque.
Jean-Luc Dauphin dédicacera ses récits parus dans la collection Histoire en histoire.
Exposition de photos anciennes : « **Dixmont à la « Belle Epoque** ».
Un apéritif à base de **plantes dixmontoise** sera offert !
- **L'après-midi de 14h à 17h30 : Une chasse au trésor familiale au cœur du bourg sera organisée par le SID.**
Vers 17h, à la bibliothèque, remise des prix aux gagnants autour d'un verre de cidre offert par le SID.
Rendez-vous à 14h, parent et enfant, à la Bibliothèque.

Le Mardi de 16h30 à 20h
Le mercredi de 9h30 à 12h
Le jeudi de 16h30 à 18h30
Le 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 9h30 à 12h
Mme BERTHOT Stéphanie
Tél : 06.30.89.17.60 / 03.86.96.02.13
E-mail : bibliotheque.dixmont@gmail.com
BibliothèqueMunicipaleDixmont

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

ACTIVITES 2018

- ❖ 17 janvier : Journée récréative avec Pro-confort
- ❖ 31 janvier : Assemblée générale à 15h suivi du pot de l'amitié et galette des rois aux Bordes
- ❖ 19 mars : commémoration du cessez le feu en Algérie à Dixmont / Repas paëlla
- ❖ 8 mai : Cérémonie du souvenir / repas aux Bordes
- ❖ 3 juin : Cérémonie aux stèles
- ❖ 2 au 8 juin : Voyage les richesses normandes à MERVILLE-FRANCEVILLE
- ❖ 27 septembre : journée en Champagne à CELLES SUR OURCE
- ❖ 30 septembre : Salon d'Automne des associations à l'Enfourchure
- ❖ 11 novembre : Cérémonie du souvenir / repas à Dixmont
- ❖ Mr MAITRE GASTON a reçu la médaille commémorative



CALENDRIER DES ACTIVITES 2019

- ❖ 15 janvier : Journée récréative gratuite à la salle de Dixmont
- ❖ 30 janvier : Assemblée Générale à 15h suivi du pot de l'amitié et galette des rois à la salle de Dixmont
- ❖ 19 mars : Commémoration du cessez le feu en Algérie aux Bordes
- ❖ 8 mai : Cérémonie du souvenir / repas aux Bordes
- ❖ 18 au 24 mai : Voyage les Cimes du Léman à HABERE POCHE au cœur des Alpes
- ❖ 11 novembre : Cérémonie du souvenir / repas à Dixmont

DROIN & Fils

Entreprise de Peinture

PEINTURE - DECORATION - REVETEMENTS SOLS & MURS - RAVALEMENT - VITRERIE
- POSE PARQUET MASSIF & FLOTTANT- PONÇAGE ET VITRIFICATION DE PARQUET -
AMENAGEMENT - CLOISON - ISOLATION - PLAFOND TENDU - FERMETURE PVC &

tel 03 86 96 02 93
06 59 86 41 84

89500 LES BORDES
sarl.droin@orange.fr

SYNDICAT D'INITIATIVE de Dixmont

Un résumé en deux photos des dernières manifestations du Syndicat d'initiative de Dixmont

- **Dimanche 21 octobre**, l'évocation des épicereries d'antan de nos villes et villages de l'Yonne était le sujet traité, avec le témoignage très apprécié de Pierre Deloince, ancien épicier-crémier de Villeneuve-sur-Yonne. Occasion pour le président de déballer quelques vieilles boîtes et objets publicitaires, de Banania à Kub, ou de rappeler comment les clients fidèles au *Planteur de Caiffa* gagnaient des lots : telles ces saucières et soupières prêtées par Denise Simon. Aux participants répondant le premier à quelques questions simples - anciennes marques de denrées d'épicerie, origines d'apéritifs aujourd'hui disparus, etc.-, des lots étaient offerts : cubes de bouillon MAGGI, boîtes de sardines, jusqu'à recevoir un magnifique « bouffi », le premier prix !



- **Dimanche 2 décembre**, l'avènement de l'arrivée de la Fée Electricité dans l'Yonne était évoqué par Annie Basset, Jean-Charles Guillaume et Georges Ribeill. Débats passionnés, poursuivis à table, où la photo rappelle une étape rituelle du menu : le « *trou othéen* », mêlant sorbet aux pommes et gnôle des Brûleries, offerte par Michel Stefen ! **Jean-Marc Daniel, boulanger et pâtissier attitré du SID, avait tenu à participer au thème de la journée, en livrant un « trois-chocolats » électrifié !**



N'hésitez pas à nous contacter

(programme des manifestations, adhésion, abonnement à *Initiatives dixmontoises*, etc...) :

G. Ribeill (ribeillgeorges@orange.fr ; Tél : 03 86 96 05 37)

Partage des passions et échange des savoirs, convivialité et détente, tels sont les ingrédients renommés des manifestations du SI de Dixmont.

NOUVEAUX ARTISANS DIXMONTOIS

Bienvenue

Présentation : Jardins Bio en Othe est né d'une association entre Aurélie et Emmanuel Cretté, agriculteurs céréaliers et éleveurs depuis 18 ans à Champbalay, et Jean Wucher installé à Dixmont depuis plus de 20 ans.

Jardins
BIO
en Othe

But : Développer un maraîchage, qui protège la biodiversité, préserve les ressources en eau et nous permet de partager notre passion de la terre.

En vente directe à la ferme

Produits issus de l'agriculture biologique :

- ° Légumes secs : lentilles vertes, pois chiche, haricots blancs, haricots rouges, haricots noirs, flageolets, pois cassés
- ° Farines de blé tendre, farine de lentilles ou chanvre
- ° Légumes frais de saison : tomates, courgettes, salades, poivrons, céleri, épinard, cucurbitacées,
- ° Huiles : colza, tournesol, cameline & chanvre

Une sélection de fruits et légumes préparés par nos soins : confits d'oignon, confitures, soupes, sauces, ...

Produits issus d'une agriculture raisonnée :

- ° Viande d'agneau entier ou en colis sous vide (uniquement sur commande)
- ° Œufs fermiers
- ° Miels : acacia, forêt, tilleul, luzerne et fleurs



Point de vente

- Ferme Champbalay, 89500 Dixmont
Le mercredi de 17h à 19h
Le samedi de 9h à 12h
- Grange Pourrain, 1 rue du Puits, 89500 Dixmont
Le lundi de 14h à 18h
- Autre point de livraison (nous consulter)

Contact



- @ : contact@jardinsbioenothe.fr
- ☎ : 06 74 95 08 13
- 🌐 : www.jardinsbioenothe.fr

Aux bois indociles

Ludovic et Sandrine GARRAUT

Ébénisterie-Sculpture-Restoration

Lieu-dit La Renarderie
89 500 Dixmont 07.82.99.09.86
auxboisindociles@free.fr
<http://auxboisindociles.free.fr>

 collecte des ordures ménagères (OM) le jeudi à partir de 5h
 collecte sélective le mardi de semaine paire à partir de 14h



Pas de collecte les 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre

DÉSORMAIS
CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT



Consignes de tri au verso

- Ordures ménagères
- Déchets de cuisine (*pensez au compostage*)
- Lingettes nettoyantes, essuie-tout, mouchoirs, coton-tige, rasoir jetable...)
- Votre bac = déchets ménagers
- Vaisselle jetable
- Couverture rigide type classeur avec parties métalliques et/ou pochettes transparentes
- Résidus de balayage

votre bac =
déchets ménagers

Bouteilles, pots et flacons en verre
doivent être impérativement déposés dans une colonne de point d'apport volontaire

bouteilles et
flacons en verre

Je composte mes déchets

Je peux y mettre :

● **Les déchets de cuisine :** épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitage, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés,...

● **Les déchets de jardin :** les tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes,...

● **Les déchets de maison :** mouchoirs en papier, essuie-tout, copeaux, papier journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur,...

Je ne dois pas mettre :

● Les plastiques et tissus synthétiques, verre et métaux.

● Le contenu des sacs aspirateurs, les poussières principalement d'origine synthétique,...

● Les bois de menuiserie et de charpente.

● Les produits chimiques, l'huile de vidange,...

● Les restes de viande ou de poisson qui risquent d'attirer des nuisibles, la litière pour chat,...

Je dépose en déchèterie

les déchets verts, les cartons de plus d'un mètre, encombrants...

Pour tout
renseignement concernant
la collecte

03 86 83 79 40

Une question concernant

les gestes de tri

03 58 45 10 23

06 84 12 49 13

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 M	1 V	1 V	1 V	1 V	1 L	14 L	1 M	1 S			
2 M	2 S	2 S	2 S	2 S	2 M	2 J	2 J	2 D			
3 J	3 D	3 D	3 D	3 D	3 M	3 V	3 V	3 L			
4 V	4 L	6 L	4 L	10 L	4 J	4 S	4 S	4 M		23	
5 S	5 M	5 M	5 M	5 M	5 V	5 D	5 D	5 M			
6 D	6 M	6 M	6 M	6 M	6 S	6 L	6 L	6 J			
7 L	2 J	7 J	7 J	7 J	7 D	7 M	19 J	7 V			
8 M	8 V	8 V	8 V	8 V	8 L	8 M	8 M	8 S			
9 M	9 S	9 S	9 S	9 S	9 M	15 J	9 J	9 D			
10 J	10 D	10 D	10 D	10 D	10 M	10 V	10 V	10 L		24	
11 V	11 L	11 L	11 L	11 L	11 J	11 S	11 S	11 M			
12 S	12 M	7 M	12 M	11 M	12 V	12 D	12 D	12 M			
13 D	13 M	13 M	13 M	13 M	13 S	13 L	20 L	13 J			
14 L	14 J	14 J	14 J	14 J	14 D	14 M	14 M	14 V			
15 M	3 V	15 V	15 V	15 V	15 L	16 M	15 M	15 S			
16 M	16 S	16 S	16 S	16 S	16 M	16 J	16 J	16 D			
17 J	17 D	17 D	17 D	17 D	17 M	17 V	17 V	17 L			
18 V	18 L	8 L	18 L	12 L	18 J	18 S	18 S	18 M		25	
19 S	19 M	19 M	19 M	19 M	19 V	19 D	19 D	19 M			
20 D	20 M	20 M	20 M	20 M	20 S	20 L	20 L	20 J			
21 L	4 J	21 J	21 J	21 J	21 D	21 M	21 M	21 V			
22 M	22 V	22 V	22 V	22 V	22 L	22 M	22 M	22 S			
23 M	23 S	23 S	23 S	23 S	23 M	17 J	23 J	23 D			
24 J	24 D	24 D	24 D	24 D	24 M	24 V	24 V	24 L		26	
25 V	25 L	25 L	25 L	25 L	25 J	25 S	25 S	25 M			
26 S	26 M	9 M	26 M	13 M	26 V	26 D	26 D	26 M			
27 D	27 M	27 M	27 M	27 M	27 S	27 L	22 L	27 J			
28 L	28 J	28 J	28 J	28 J	28 D	28 M	28 M	28 V			
29 M	5 V	29 V	29 V	29 V	29 L	18 M	29 M	29 S			
30 M		30 S	30 S	30 S	30 M	30 J	30 J	30 D			
31 J		31 D	31 D	31 D		31 V					

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 L	1 J	1 D	1 D	1 D	1 M	1 V	1 V	1 D			
2 M	27 V	2 V	2 L	36 L	2 M	2 S	2 S	2 L			
3 M	3 S	3 S	3 M	3 J	3 J	3 D	3 D	3 M		49	
4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 V	4 L	4 L	4 M			
5 V	5 L	32 L	5 J	5 S	5 S	5 M	45 M	5 J			
6 S	6 M	6 V	6 V	6 D	6 D	6 M	6 M	6 V			
7 D	7 M	7 S	7 S	7 L	7 L	7 J	7 J	7 S			
8 L	28 J	8 J	8 D	8 M	8 M	41 V	8 V	8 D			
9 M	9 V	9 L	9 L	9 M	9 S	9 S	9 S	9 L		50	
10 M	10 S	10 M	10 M	37 M	10 J	10 D	10 D	10 M			
11 J	11 D	11 M	11 V	11 M	11 V	11 L	46 L	11 M			
12 V	12 L	12 J	12 S	12 S	12 S	12 M	12 M	12 J			
13 S	13 M	33 M	13 V	13 D	13 D	13 M	13 M	13 V			
14 D	14 M	14 S	14 S	14 L	14 L	42 L	14 J	14 S			
15 L	15 J	15 D	15 M	15 M	15 M	15 V	15 V	15 D			
16 M	29 V	16 V	16 L	38 L	16 M	16 S	16 S	16 L			
17 M	17 S	17 M	17 M	17 J	17 J	17 D	17 D	17 M		51	
18 J	18 D	18 M	18 V	18 M	18 V	18 L	18 L	18 M			
19 V	19 L	34 L	19 J	19 S	19 S	19 M	19 M	19 J			
20 S	20 M	20 V	20 V	20 D	20 D	20 M	20 M	20 V			
21 D	21 M	21 S	21 S	21 L	21 L	21 J	21 J	21 S			
22 L	30 J	22 J	22 D	22 M	22 M	43 V	22 V	22 D			
23 M	23 V	23 L	23 L	23 M	23 M	23 S	23 S	23 L		52	
24 M	24 S	24 M	24 M	39 M	24 J	24 D	24 D	24 M			
25 J	25 D	25 M	25 V	25 M	25 V	25 L	48 L	25 M			
26 V	26 L	26 J	26 S	26 S	26 S	26 M	26 M	26 J			
27 S	27 M	35 M	27 V	27 D	27 D	27 M	27 M	27 V			
28 D	28 M	28 S	28 S	28 L	28 L	44 L	28 J	28 S			
29 L	29 J	29 D	29 M	29 M	29 M	29 V	29 V	29 D			
30 M	31 V	30 L	30 L	40 L	30 M	30 S	30 S	30 L			
31 M	31 S		31 J		31 J			31 M		1	

DÉSORMAIS CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

CONSEILS

- Ne pas les imbriquer
- Pas besoin de les laver
- Videz et applatissez vos emballages



PAPIERS, JOURNAUX, MAGAZINES,
BRIQUES ALIMENTAIRES ET
EMBALLAGES CARTON



EMBALLAGES EN MÉTAL,
BOÎTES DE CONSERVE...



BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE



NOUVEAU !



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES
EN PLASTIQUE



Les objets en plastique doivent être
jetés dans votre poubelle d'ordures
ménagères ou déposés en déchèterie.



Votre collectivité s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage
Pour tout renseignement concernant la collecte

03 86 83 79 40

Une question concernant les gestes de tri

03 58 45 10 23 / 06 84 12 49 13

ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

www.grand-senonais.fr

CITEO

adelphe
Vos emballages
ont un avenir

agglomération
le grand
senonais

Contact Mr CHICOUARD Aurélien

AG

Paysage Elagage Paysage Services


Entretien parcs & jardins
Elagage - Abattage - Démontage
Création et aménagement paysager

CRÉDIT
D'IMPÔTS
50%

6 rue du Gumery
89500 DIXMONT

23 rue du Stade
89150 DOMATS

 **03 86 67 21 14**

 **07 86 18 25 84**

vision **plus**

MARQUE DE PERSONNALITÉ

#OSEZPOURVOIR
**LA FRANCHE
ELEGANCE**

MONTURES ET VERRES
FABRIQUÉS EN
FRANCE

AUDITION CONSEIL

Ludovic Digue

votre spécialiste de l'audition à Saint-Denis-lès-Sens

20 ANS D'EXPÉRIENCE



Ludovic DIGUE,
Audioprothésiste indépendant diplômé d'État
Diplôme universitaire d'audiophonologie de l'enfant, Paris VI,
Diplôme universitaire d'audiologie audioprothétique approfondie, Lyon I

AUDITION CONSEIL
Ludovic Digue
LEADER LOCAL

DE LA CORRECTION AUDITIVE
📍 3 impasse Saint-Vincent
89 100 ST-DENIS-LÈS-SENS
☎ 03 86 83 89 89

📍 SUR RENDEZ-VOUS
Ouvert du lundi au vendredi 8h-12h30
et 13h30-19h et le samedi de 9h-13h

Test⁽¹⁾
et essai⁽²⁾
gratuits



auditionconseil.fr 

(1) Test non médical (2) Sur prescription médicale ORL

HALLOWEEN à Vaulevrier



SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2018

01-11-2018 : Indemnités de fonction de M. LAGRANGE

Dominique

M. LAGRANGE Dominique a remplacé Mme BOURGEOIS en tant que receveur municipal au 1^{er} septembre dernier, son indemnité de conseil s'élève à 84.31 € brut pour l'année 2018, le président demande aux membres s'ils sont d'accord pour lui octroyer : ➔ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

02-11-2018 : Indemnités de fonction de Mme BOURGEOIS

Marie-Claire

L'indemnité de Mme BOURGEOIS Marie-Claire, receveuse municipale, partie au 31 août dernier, s'élève à 168.62 € brut.

Vu le manque de communication et les diverses erreurs comptables qui auraient pu être évitées si la secrétaire avait eu des réponses, le président propose aux membres de lui refuser : ➔ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

03-11-2018 : Heures de deux agents

Des erreurs ont été commises sur les fiches de poste de ces deux agents :

- **Agent 1** : elle effectue ½ de plus les mercredis, de ce fait, ces demi-heures effectuées depuis janvier ont été payées par heures complémentaires. Le président demande aux membres s'ils sont d'accord pour qu'elles soient ajoutées aux heures fixes, soit 18.50 heures par semaine au lieu de 18 heures (heures annualisées avec 10% pour congés payés), à compter du 1^{er} janvier 2019 : ➔ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.
- **Agent 2** : elle travaille de 11h50 à 13h10 chaque jour de cantine, ce qui fait 80 minutes par jour, donc 192 heures par an mais comme son contrat est sur 44 semaines et non pas 12 mois, ses heures fixes doivent être de 4.8 heures hebdomadaires. Mais, depuis la rentrée de septembre, vu les effectifs importants, elle travaille jusqu'à 13h30 au lieu de 13h10, soit 20 mn de plus, et un total de 100 mn par jour, par conséquent, le président propose de lui faire un avenant à son contrat, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour 5.50 heures par semaine : ➔ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

04-11-2018 : Participation aux frais scolaires de l'ULIS de VILLENEUVE-SUR-YONNE pour un élève domicilié à LES BORDES

Un élève est scolarisé dans cette école : le président rappelle que ce type d'inscription n'est pas soumis à dérogation, donc les participations financières sont obligatoires, de ce fait, il demande aux membres présents

s'ils sont d'accord pour payer la somme de 890.87 € à la commune de VILLENEUVE-SUR-YONNE pour l'année scolaire 2017-2018 :

➔ Les membres acceptent à l'unanimité et chargent le président de signer la convention.

05-11-2018 : Demande d'achat de vélos pour la maternelle

La somme de 9 500 € avait été votée au « 6067 – Fournitures Scolaires » en dépenses de fonctionnement au budget. A ce jour, il reste encore environ 1 260 €, c'est pourquoi les enseignantes demandent si cette somme peut être utilisée en investissement pour acheter des vélos pour la maternelle : ➔ Les membres refusent en attendant d'avoir l'état du parc et le détail de la commande.

06-11-2018 : Achat ou location d'un four pour la cantine

Du fait du grand nombre d'enfants présents à la cantine, le four devient trop petit et les agents ne peuvent pas accepter les entrées chaudes de la part d'API car elles n'ont pas le temps de les chauffer en même temps que les plats de résistance.

De ce fait, Benoît GAMBIER a demandé trois devis pour des fours en location en attendant le budget de 2019 : seul API propose ce type de prestations pour un loyer mensuel de 120 € TTC (3 576 € TTC à l'achat).

Il demande aux conseillers s'ils préfèrent la location ou l'achat qui ne serait payé qu'au vote du budget :

➔ Les membres acceptent à l'unanimité l'achat avec un paiement après le vote du budget, à condition de pouvoir faire un essai de deux semaines comme proposé.

07-11-2018 : Modification de la délibération pour l'affectation des résultats

Les membres ont déjà voté une modification de cette délibération le 27 août dernier à la demande de Mme BOURGEOIS : la modification avait été proposée dès juillet à cette dernière qui n'a jamais répondu malgré une relance.

Le président rappelle les résultats de 2017 constaté :

- excédent de fonctionnement de 16 637.50 €,
- déficit d'investissement de 23 481.45 €.

Or, son remplaçant, M. LAGRANGE, a confirmé que la modification était erronée également : en effet, le report au 002 en dépenses de fonctionnement doit être de 0 € et non pas de 6 843.95 € puisque qu'elle est entièrement affectée à la section d'investissement. Par contre, l'article 001 en dépenses d'investissement pour 23 481.45 € et l'article

1068 en recettes d'investissement n'ont pas à être modifiés. Par conséquent, l'affectation des résultats est la suivante :

- 0.00 € à l'article 002 en dépenses de fonctionnement,
- 23 481.45 € à l'article 001 en dépenses d'investissement,
- 16 637.50 € à l'article 1068 en recettes d'investissement.

→ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

08-11-2018 : Décision Modificative

Suite à la délibération 07-11-2018 acceptée ce jour, le président propose la modification des crédits suivante :

- 002 – Déficit de fonctionnement = - 6 843.95 €

Mais aussi, afin de payer les salaires de fin d'année et les dernières dépenses, il demande aux membres s'ils sont d'accord pour virer des crédits du chapitre 011 vers les chapitres 012 et 65, et notamment les articles suivants :

- 6156 – Maintenance : - 3 300 €
- 6411 – Personnel titulaire : + 3 100 €
- 6531 – Indemnités : + 200 €

Le président demande aux membres s'ils acceptent ces modifications :

→ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

09-11-2018 : Groupement de commandes pour les transports scolaires

La CAGS propose un groupement de commandes pour les transports scolaires à compter du 15 mars 2019. Même si le syndicat détient son propre car, il pourrait être intéressant de se joindre à ce groupement pour d'éventuelles sorties scolaires (pas celles qui sont sur plus d'une journée) car les tarifs sont très compétitifs et faire appel à ce type de sociétés pourrait libérer la conductrice. Le président donne des exemples de tarifs actuels et lit le projet de convention. Le groupement a pour objet de coordonner la passation des marchés publics afin d'obtenir une meilleure gestion des deniers publics.

La constitution de ce groupement s'effectuerait dans les conditions suivantes :

La convention prendra effet à sa date exécutoire et s'achèvera à la fin du marché de prestations de transport en commun d'enfants et d'adultes dont la durée d'exécution prévue est d'un an renouvelable 2 fois.

- La Ville de Sens sera le coordonnateur du groupement.
Elle sera, à ce titre, chargée :
- de l'élaboration de l'ensemble du dossier de consultation des entreprises en concertation avec les membres du groupement,
- d'organiser les procédures de mise en concurrence dans le respect des règles de procédure des Marchés Publics,
- de signer les marchés et de les notifier,
- de signer les avenants éventuels et de les notifier.

La Ville de Sens supportera sur son budget les dépenses liées à la conduite de la procédure de mise en concurrence.

En revanche, chaque entité sera chargée d'exécuter la part des marchés publics/accords-cadre qui lui incombe en émettant notamment les bons de commande correspondants.

Les dépenses liées aux prestations seront supportées sur le budget de chaque entité selon les dispositions financières stipulées dans le marché.

La commission d'appel d'offres sera la Commission d'Appel d'Offres ad'hoc prévue dans le cadre des groupements de commandes. Par conséquent, le président demande aux membres s'ils sont d'accord pour que la présidente de la CAGS et lui-même signent cette convention : Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

10-11-2018 : RGPD

Le président évoque le RGPD qui est obligatoire.

Différentes solutions pour avoir un référent :

- La CAGS proposera ce service en embauchant un agent détenant cette compétence particulière pour toute l'agglomération :
 - 440 € pour la 1ère année,
 - Puis 220 € pour les années suivantes avec une journée de présence,
- Le CDG de Meurthe-et-Moselle : 210 € par an sans déplacement d'un référent.

Après discussion,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-4-2,

Vu les avis du Bureau Communautaire réuni les 7 juin 2018 et 12 septembre 2018,

Vu l'avis du Conseil Communautaire du 27 septembre 2018

Les membres décident à l'unanimité :

- d'adhérer au service commun de la donnée,
- d'autoriser le président à signer la convention d'adhésion.

11-11-2018 : Convention piscine

La CAGS a envoyé les conventions pour les séances de natation à la piscine Tournesol pour l'année scolaire 2018-2019. Les tarifs pour 2017-2018 étaient de 81 € par créneau avec intervention pédagogique : ils seront prochainement augmentés mais pas plus de 2%.

En sachant que l'école des Bordes demande environ 20 séances avec intervention pédagogique, le président demande aux membres s'ils acceptent cette convention avec une augmentation maximum des tarifs (non votés à ce jour) de 2% :

→ Cette délibération est acceptée à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Document Unique : Viviane PATTYN a commencé à regarder ce document, il serait bien qu'elle soit accompagnée, sachant que les réunions seraient forcément après 18h30, mais aussi visite sur les postes de travail : Sylvie ADAM et Stéphanie BERTHOT se proposent.

- **Cantine** : un questionnaire a été distribué à tous les parents des enfants qui vont à la cantine avec trois questions dont voici les principales réponses :
 - o **Points à améliorer** : + de produits locaux et de bio et mieux adaptés aux jeunes enfants,
 - o **Points positifs** : plats diversifiés et équilibrés,
 - o **Augmentation du prix si meilleure qualité** : 43% de oui, 46% de non.

Vu les réponses, le président demande aux membres s'ils sont d'accord pour que le cahier des charges comporte les priorités suivantes pour le prochain marché :

- Prix = 50 points
- Plus de local : 15 points
- Plus de bio local : 15 points
- Diversité : 20 points

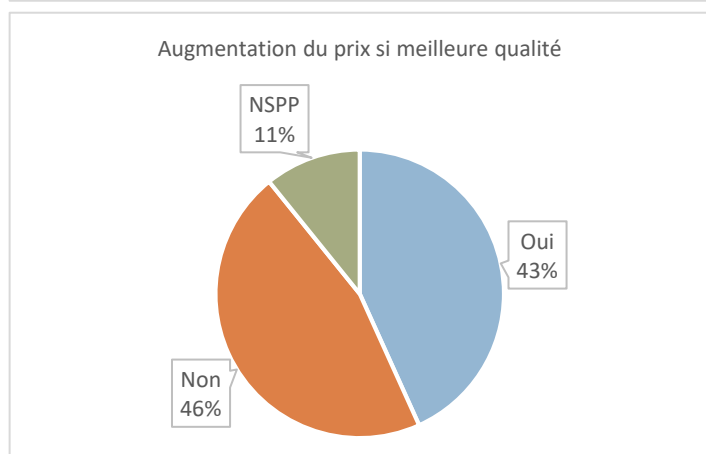
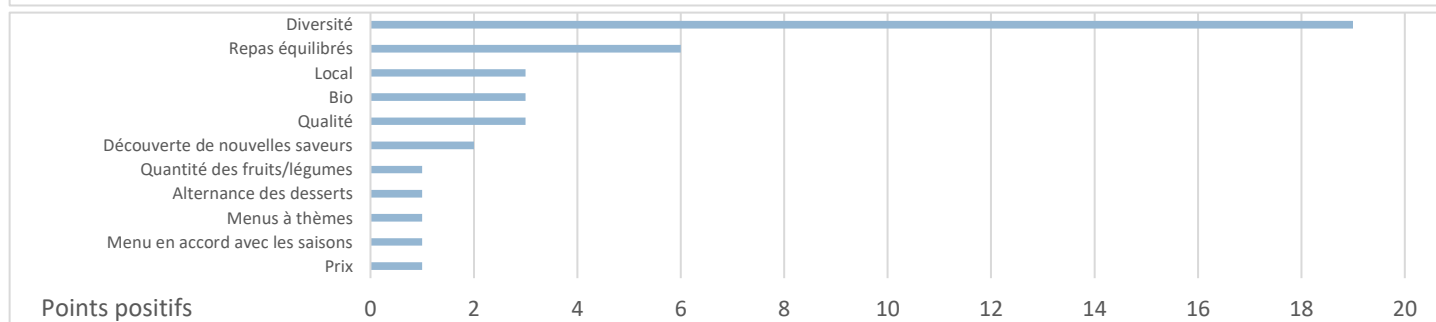
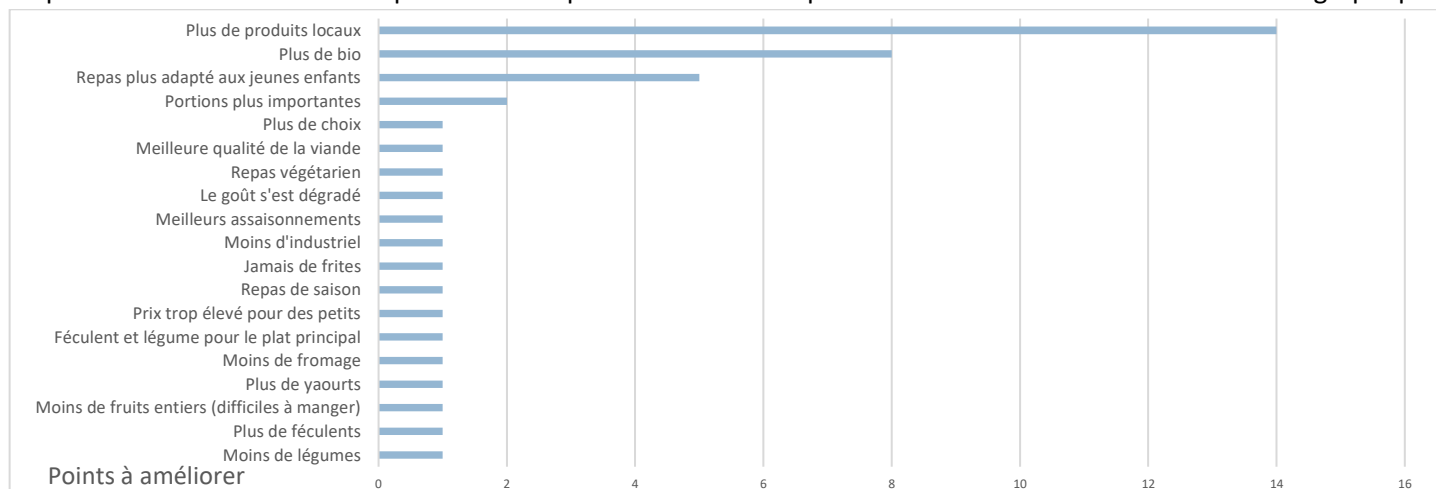
Sylvie ADAM, Stéphanie BERTHOT, Viviane PATTYN aideront au dépouillement des réponses des sociétés contactées. Le résultat de ce questionnaire sera publié dans les bulletins municipaux (voir ci-dessous)

CANTINE SCOLAIRE

Tous les trois ans, le comité se doit de lancer un appel d'offre pour les repas de cantine en demandant à au moins trois sociétés de livraison de repas scolaires d'établir un devis suivant le cahier des charges demandé par le client. Le contrat en cours auprès d'API RESTAURATION prendra fin le 28 février prochain.

De ce fait, Benoît GAMBIER, président du SIVOS DIXMONT-LES BORDES a distribué un questionnaire aux parents concernés par la cantine afin de cibler quels sont les points à améliorer et donc à mettre en avant dans le prochain cahier des charges qui sera signé le 1er mars pour trois ans.

37 parents sur 73 au total ont répondu à trois questions dont les réponses ont été condensées sous forme de graphiques



☞ Nous rappelons qu'un repas coûte environ 4.96 €, que les parents paient sur ce repas 3.80 € (soit 77%), le reste est pris en charge par la collectivité pour les 23% restant.

NOËL A L'ECOLE MATERNELLE DE DIXMONT

Le vendredi 21 décembre 2018, les parents de l'école maternelle ont été invités à venir déguster des gourmandises confectionnées par leurs enfants.

Les enfants et les parents ont eu la belle surprise de voir le père Noël apparaître.

A cette occasion, les enfants ont chanté des chants de Noël en chœur pour le public présent.



DEUX VICTIMES

HISTOIRE DE DEUX CONSCRITS DE DIXMONT

Tiré du PIOUSPIOU DE L'YONNE

Presse locale ancienne (Bibliothèque Nationale de France)

Le Pioupiou de l'Yonne organe des conscrits du Département dont le siège était à Auxerre.

Période de parution 1901-1912

Journal distribué aux conscrits au moment des Conseils de Révision.

(Journal violemment anti militariste)

Jeunes gens, vous venez d'avoir vingt ans. De par l'autorité d'une loi bourgeoise, que vous êtes appelés à subir et non à discuter, après la traditionnelle et inutile cérémonie du tirage au sort, vous venez de passer le Conseil de Révision. Comme des moutons qu'un spécialiste examine avant de les conduire à l'abattoir, on vous a pesés, mesurés, examinés jusqu'au plus intime de vous-même. Et si vous êtes assez grands, assez forts, si vous n'êtes atteints d'aucune maladie, ou si du moins le médecin major délégué à cet effet en a jugé ainsi, on vous a déclaré bon pour le service militaire ; et pendant de longs mois, loin du pays, loin des parents, vous irez habiter de grands et insalubres bâtiments appelés casernes. Là, des professionnels du métier vous apprendront l'art de tuer légalement son semblable, et vous dresseront, tels des chiens savants, en prévision d'une tuerie aussi internationale qu'incompréhensible.

Pour le moment, insouciants de l'avenir, ignorant de la vie que vous allez mener là-bas, vous ne voyez dans ces cérémonies burlesques que prétextes à orgie, et vous vous en acquittez dignement, riant, chantant, buvant ; tout fiers d'ailleurs à l'idée d'entrer dans cette glorieuse et invincible armée française qu'on vous a représentée comme une grande famille, et dont jusqu'à présent on ne vous a narré que la trompeuse noblesse.

Eh bien les Conscrits, réfléchissez au sort qui vous attend, qui fut celui de vos aînés. Et vous, mères de famille, femmes du peuple, écoutez la lamentable histoire de deux conscrits, originaires d'un petit pays de l'Yonne, de Dixmont près Joigny.

Le premier s'appelait Talvat. Il était encaserné à Reully au 46^e d'Infanterie, et appartenait à la compagnie du trop fameux adjudant Poignant. Cette brute accomplie, qui se fit déjà remarquer il y a environ 18 mois, faisait courir sa compagnie, sac au dos, jusqu'à l'endroit destiné à l'exercice. Quelques hommes tombaient, d'autres faiblissaient, mais par crainte des punitions tous faisaient leur possible et même l'impossible pour marcher quand même.

Un jour Talvat, à bout de forces, se présente à la visite. Il n'est pas reconnu. Mais quelques jours plus tard, la maladie s'aggravant, on l'admet d'urgence à l'hôpital. On le soigne. On le guérit à moitié, et on le renvoie chez lui avec quelques mois de convalescence. Son congé expiré, toujours malade, il retourne au régiment, où Poignant, toujours aussi brutal, l'attendait. Il dut recommencer les mêmes courses qu'auparavant et quelques jours après son arrivée, se sentant mal à l'aise, il alla à la visite. Mais comme la première fois, le major ne veut pas le reconnaître, et de plus le menace d'une punition sévère s'il se présente à nouveau. Trois jours après, pendant l'exercice, il tombe dans les rangs, et de nouveau on est obligé de le conduire à l'hôpital, où longtemps il restera entre la vie et la mort. Après trois mois de souffrances, il fut réformé, renvoyé dans sa famille où depuis ce temps, incapable de travailler, la figure amaigrie, la poitrine déchirée par une toux douloureuse, il traîne une vie misérable, regrettant les belles années que le Régiment lui a prises. Et tout cela parce qu'une brute galonnée mettait son plaisir à esquinter les hommes placés sous ses ordres et qu'un major, incapable ou criminel, s'obstinait à voir un carottier dans un soldat malade et affaibli.

Le second des victimes que la commune de Dixmont sacrifia sur l'autel de la patrie était un brave jeune homme du nom de Rallu*. Quelques jours avant le conseil de révision, je vins à entrer chez lui ; il venait justement de recevoir le Pioupiou de l'Yonne, et toute la famille l'avait lu. Mais comme dans beaucoup de maisons, la vaillante feuille antimilitariste ne prêchait pas des convertis, et j'entends encore la mère s'écrier d'une voix véhémence ; « Va, mon fils, n'écoute pas les conseils de ce sale journal ; ce sont des voyous, des bandits qui font ces écrits. C'est un honneur d'être soldat, et tu le seras ; pour rien au monde je ne voudrais que tu sois réformé »

Mon camarade passa donc la révision, et sur les conseils de sa mère demanda à être soldat et à servir dans les chasseurs à cheval. Petit, assez robuste, n'ayant jamais été malade, il fut reconnu bon pour le service, et selon son désir versé dans l'arme qu'il préférait.

Lorsqu'au mois de novembre suivant il reçut sa feuille de route, qui l'incorporait au 18^e chasseurs, à Lunéville, il partit, le cœur plein de joie, heureux à l'idée d'endosser de beaux habits rouges et bleus, d'avoir un cheval à lui, de faire avec les camarades de longues promenades, la carabine au dos et le sabre au côté. La mère, malgré son enthousiasme versa bien quelques larmes, mais elle était heureuse quand même, et voyait déjà son fils revenir au pays, en permission, dans son bel uniforme avec des galons en or sur la manche de sa tunique.

Hélas ! il devait y revenir au pays ! Plus tôt même qu'elle ne le pensait, mais dans quel état ! En arrivant à Romorantin, Rallu et ses camarades furent reçus dans la cour du quartier par un homme galonné et doré sur toutes les coutures qui leur tint à peu près ce langage : « Mes enfants, vous n'êtes plus ici dans la vie civile. Vous entrez dans la vie militaire, c'est-à-dire que vous ne vous appartenez plus. Vous appartenez à vos chefs et vous leur devez respect et obéissance ».

Ce discours l'épouvanta ; alors il se sentit seul, bien seul au milieu de tous ces étrangers, arrachés comme lui à leur famille pour payer leur dette à la patrie, et tout son enthousiasme disparut. Mais comme il était naturellement bon et obéissant, il fit de son mieux et souvent même plus qu'il ne pouvait pour ne pas mécontenter ses chefs.

Quinze jours après son arrivée, en sortant de la voltige, fatigué, couvert de sueur, il se sentit froid, mais il voulut quand même continuer l'exercice, et le lendemain, atteint d'un sang glacé, il était obligé de descendre à l'infirmerie. On le transporta à l'hôpital, et quelque temps après, mal guéri, on le renvoya dans sa famille tout éplorée. Il ne tarda pas à se remettre au lit, et six mois après il mourait au milieu d'atroces souffrances.

Ses obsèques furent émouvantes. Une foule énorme l'accompagnait au cimetière. Sa mère, folle de désespoir voulait se jeter dans la fosse qui contenait maintenant les restes de son fils bienaimé. Elle maudissait ceux qui avaient inventé les armées, et dans sa douleur s'écriait : « Est-il possible d'envoyer des enfants mourir si jeunes dans de pareilles maisons ? Ah ! ce journal avait bien raison lorsqu'il racontait les horreurs de la guerre et de la caserne. » Tout le monde pleurait à la vue d'une semblable douleur. Maintenant la maison est bien vide. Plus de rires, plus de chants, mais toujours des larmes, toujours des sanglots au souvenir de l'enfant chéri. Et dans le pays on se rappellera pendant longtemps la mort du petit Rallu, et bien des parents pleureront désormais lorsque la caserne, viendra chercher leur fils pour en faire sa proie.

A.C.

*Arthur RALLU était l'oncle de Pierre RALLUT ancien Maire de Les Bordes de 1971 à 1995.



Naissances

- ✂ Maëlys QUIMBRE née le 16/03/2018
- ✂ Gabin VAN de WIELE né le 5/06/2018
- ✂ Noah TAHER né le 17/11/2018



Mariage



PACS



- ♥ Florian MAUCOURT et Audrey VALLI pacsés le 3/11/2018
- ♥ Éric CIROT et Karine CHAMPEY pacsés le 11/12/2018



Décès

Résidents à Dixmont

- 30/01/2018 : Michelle QUIMBRE
- 4/02/2018 : Gilbert CHICOUARD
- 6/02/2018 : Jean-Michel VANDENABEELE
- 6/03/2018 : Antonio MARTINS
- 28/07/2018 : Marie Madeleine PLANCON
- 13/09/2018 : Gillette LEQUIEN
- 17/09/2018 : Sandrine LEQUIEN
- 4/10/2018 : Jacques BELLENGER
- 7/11/2018 : Claude VEYRY

Nés à Dixmont

- 13/05/2018 : Roland GIOLITO
- 2/07/2018 : Georgette DION
- 28/07/2018 : Denise GUILPAIN
- 17/08/2018 : Marcel AMBLARD
- 14/11/2018 : Camille PRIVÉ



Mariages

Claude INGIGLIARDI et Victoire DOUGLAS mariés le 31/03/2018
Nicolas FERCOQ et Hélène VERGER mariés le 7/07/2018
Francis BOTIN et Patricia LAMOUCHE mariés le 6/10/2018



Claude INGIGLIARDI et Victoire
DOUGLAS



Francis BOTIN et Patricia
LAMOUCHE

NOCES D'OR de Mr et Mme NICOLLE

Un jour, vos routes se sont croisées
Dans le carrefour de votre destinée.
Les étoiles illuminaient divinement
La voute du haut firmament.
Vos cœurs noyés dans des effluves passionnés
Vous avez échangé vos clefs du bonheur.
En faisant de l'autre, le jardinier de votre cœur
Où, noyées de tendresse, des fleurs ont poussées.

Cinquante ans plus tard, ces fleurs
Sont ravies d'être témoins de votre bonheur
Et de pouvoir lire dans vos yeux
La mélodie du bonheur à deux.

En plongeant dans la rivière du temps
Vous avez su cueillir le bonheur au compte-goutte ;
Faire obstacle à chaque défi avec vaillance
Profitant simplement de la vie, sans aucun doute.

La splendeur du bonheur illumine vos visages,
Que la vie continue à vous faire don de la santé,
Pour sertir beaucoup de pierres à votre union
Et continuer à naviguer dans les flots sages
De la rivière de vos valeurs et convictions,
Tendrement unis dans la Fidélité.



INFOS JURIDIQUES

Adopter l'enfant de son conjoint

Aujourd'hui, la plupart des adoptions ont lieu au sein des familles recomposées : cet acte juridique vient consacrer les liens d'affection que le beau-parent a tissés avec l'enfant de son conjoint, avant ou après sa majorité.

Il existe deux types d'adoption, simple ou plénière. Dans la majorité des cas, l'adoption simple correspond au projet du beau-père ou de la belle-mère qui souhaite établir un lien de filiation avec l'enfant dont il partage la vie au quotidien. En effet, ce type d'adoption ne rompt pas le lien avec le parent d'origine. L'enfant ne change pas de nom mais peut ajouter celui de son parent adoptif à son nom d'origine.

En pratique, si l'enfant est mineur, l'adoption simple ne sera possible que si le beau-parent est marié avec le père ou la mère d'origine de l'enfant, car dans le cas contraire, il recueillerait seul tous les droits de l'autorité parentale. Après la majorité de l'enfant, l'adoption par le concubin ou le partenaire de pacs ne pose plus de difficulté.

Irrévocable sauf pour des motifs très graves, ce lien de filiation perdurera après une éventuelle séparation du couple. Il s'agit donc d'un engagement très fort.

L'adopté est héritier de son parent adoptif. En cas d'adoption simple, il conserve aussi ses droits dans la succession de ses deux parents d'origine. Côté fiscal, il bénéficie des abattements et du tarif en ligne directe si ses parents sont mariés ; dans le cadre d'un pacs ou d'un concubinage, les conditions à remplir sont plus strictes : il faut prouver que l'adoptant s'est occupé de l'adopté pendant une période de 5 ou 10 ans selon le cas.

Le rôle du notaire sera, avant tout, de vous conseiller sur ce projet familial et de vous en expliquer les implications juridiques. Il recueillera les consentements nécessaires : celui des parents d'origine d'un enfant mineur, du conjoint pour un majeur, et celui de l'adopté à partir de 13 ans. Il vous donnera également toutes les explications sur la procédure, qui se poursuivra devant le tribunal de grande instance.



Didier LEFEVRE
Agent Général

15 rue Carnot
89500 VILLENEUVE SUR YONNE
Tél. 03 86 87 16 99
E-mail : cabinet.lefevre@mma.fr
N° ORIAS : 07 011 974 - www.oriass.fr



S.A.R.L.

KALLENKOOT HORTICULTEURS
FLEURISTERIE - JARDINERIE



34, Fg Saint-Nicolas - 89500 VILLENEUVE/YONNE
Tél. : 03 86 87 11 62 - Fax : 03 86 87 14 12

GARAGE ALARY

EXPERT



**RÉPARATIONS TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PARE-BRISE**

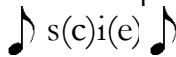
**ACHAT - VENTE
VÉHICULES NEUFS ET OCCASIONS**

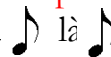
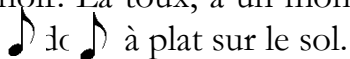
AD, la bonne idée pour l'entretien de votre auto


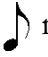

51 avenue de la Gare - 89510 Véron
Tél : 03 86 97 42 29 - Fax : 03 86 96 84 39 - E-mail : garage.alary@bbox.fr

UNE PARTIE DE BELOTE

La partie se jouait dans une ambiance **pianissimo**, sur un **rythme moderato**, les gestes pour abattre les cartes étaient réguliers, comme guidés par des **mouvements de métronome**. S'ils avaient été des paroles, on aurait pu penser à une **séquence**. Quand, soudain, presto, **Octave** annonça bruyamment : « j'ai une **tierce** ! ». Cela n'a rien d'extraordinaire puisqu'il avait cet **ensemble** de cartes.

Mais c'est le ton qu'il prit, une tonalité raclant la gorge, trop forté, sans commune mesure avec une voix normale ; pourtant il n'était plus un enfant, il était majeur ! il aurait dû mettre un bémol à son exclamation car cela se transforma en toux allant crescendo et l'incident ne resta pas mineur, finissant pas se transformer en véritable quinte semblable au crissement d'une  que l'on entendit très loin à la ronde.

Péniblement, Octave se leva. Son visage prit une couleur **blanche** puis, en un **temps** très bref, vira au noir. La toux, à un moment **allegro**, ressembla à des **triples croches** et ce fu  qu'il tomba le .

Comprenant le danger dans le **silence** qui suivit, son copain   lui balança une paire de claques sur le , ce fut efficace.

Après un **soupir**, Octave reprit ses esprits et sa place. Mais ses amis lui demandèrent de tenir compte du **degré** de son erreur qui, sans les baffes, aurait eu une **portée** plus grave.

Prenant **note** du conseil de ses camarades, qui d'un commun **accord**, lui demandèrent de se tenir tranquille, tout en retirant d'une poche la **clef** de sa maison, Octave déclara : « Vous avez raison, mes amis, je rentre chez moi faire une petite **pause** » !



POMPES FUNÈBRES - FUNÉRIUM
MARBRERIE - ARTICLES FUNÉRAIRES

PFV GUERIN
GESSERAND - CHICANNE

 02 38 97 31 62

Magasin: 37, rue du Mail
Funérarium: ZI - 14, rue de l'Industrie
45320 Courtenay
contact@pompes-funebres-guerin.fr

MAM'EN OTHE

Inaugurée vendredi 9 novembre 2018, la MAM' en Othe a accueilli ses premiers enfants lundi 19 novembre dès 7h !

Déjà 2 mois que Cécile, Lindsay et Alexandra (assistantes maternelles agréées), s'occupent essentiellement de très jeunes Dixmontois et Bordésiots !

Elles y proposent toutes sortes d'activités, de jeux et de sorties, selon l'âge et les envies !

Le jeudi matin des semaines impaires, Odile, une psychomotricienne bénévole, vient proposer des activités sensorielles, d'équilibre et autres parcours de motricité aux enfants.

Le vendredi matin des semaines paires, toute la petite compagnie de la MAM se rend à la bibliothèque de Dixmont, où, Stéphanie la bibliothécaire, propose des ateliers d'éveil autour des livres.

Des moments que les enfants apprécient particulièrement.



Vendredi 21 décembre 2018, le Père-Noël est venu rendre une petite visite à la MAM. Il a ainsi proposé une balade en calèche, puis a procédé à une distribution de cadeaux. Quel beau moment de partage avec les familles !

Rendez-vous tout au long de cette année 2019, pour de nouveaux évènements...

Pour rappel, la MAM'en Othe accueille des enfants de 0 à 6 ans et est ouverte du lundi au vendredi, à des horaires flexibles, selon vos besoins de garde. Pour nous contacter (renseignements ou inscription) :

Ligne fixe de la MAM : 03.86.83.34.04

Cécile : 07.85.60.73.52

Lindsay : 06.33.54.77.10

Alexandra : 06.43.82.02.76

Adresse mail : mam.en.othe@gmail.com

Sur Facebook : MAM'en Othe

NUMEROS UTILES



NUMEROS D'URGENCE : **15** SAMU **18 ou 112** POMPIERS **17** POLICE
Gendarmerie Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

DEFIBRILLATEUR : RAPPEL : Avant de prévenir une des personnes citées ci-dessous ; appeler le **15** et donner les informations suivantes : Je suis M.Mme.Mlle..... j'habite au n°...de la rue...lieudit...ou le bourg à Dixmont, mon numéro de téléphone est le..., je suis en présence d'une personne inconsciente, qui ne ventile pas, qui ne respire pas (en ACR) : Arrêt Cardio Respiratoire.

MAIRIE 7 rue de la Mairie **03 86 96 02 13**
Fabien COULAUD 7 rue de l'église **03 86 96 01 63**
Henri CHICOUARD 10 rue des Chevaliers **06 78 48 62 82**

ASSISTANTE SOCIALE : Centre d'Action Médico-social de Sens urbain
Conseil Général de l'Yonne : 26 rue Carnot 89106 Sens **03 86 83 67 00**

CONCILIATEUR : Jean-Claude BOULLEAUX sur rendez-vous **03.86.83.91.00**
auprès du Tribunal d'Instance de SENS
Permanence à Villeneuve sur Yonne les 1^{er} et 4^{ème} vendredis de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 45

SOS FEMMES BATTUES : **3919**

ENFANCE MALTRAITEE **0 800 054 141 ou 119**

EDF **0 810 333 089**

SM FOURRIERE DU SENONAI : Hameau Les Cholets 89100 NAILLY **03 86 97 09 92**
En dehors des heures d'ouverture du secrétariat **06 08 27 05 56**
Gendarmerie de Villeneuve sur Yonne **03 86 87 11 17**

ADIL : (Agence Départementale d'Information sur le Logement) **03 86 72 16 16**
58 bd Vauban 89000 AUXERRE Site internet : www.adil.org/89

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (Villeneuve sur Yonne) **03 86 96 56 46**
Résidence la Chapelle Saint Jean 21 rue des salles e-mail : asso.am89@wanadoo.fr

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE en MILIEU RURAL (ADMR) **03 86 53 58 58**
56 bis Avenue Jean Jaurès BP 10215 89003 AUXERRE Cedex e-mail : info.fede89@admr.org

INFIRMIERS : M. Fabien COULAUD/Mme Sabine JAGET à DIXMONT **03 86 66 05 49**

Rédaction et mise en page effectuées par nos soins
Contact : Mairie de DIXMONT
7 rue de la Mairie
89500 DIXMONT

E-mail : mairiedixmont@orange.fr
Site internet : www.dixmont-yonne.fr
Dépôt légal à la parution



Impression : CHEVILLON IMPRIMEUR
26, boulevard Kennedy
89100 SENS
Tél. 03 86 65 04 78
Fax 03 86 65 07 84

INFOS SERVICES



MAIRIE ET ADJOINT SUR RENDEZ-VOUS

Marc BOTIN, le Maire	03.86.96.09.98/06.19.97.58.88
Marie-Nicole NEUGNOT, 1er adjoint	03.86.96.08.71
Henri CHICOUARD, 2ème adjoint	03.86.96.07.22
Denise SIMON, 3ème adjoint	03.86.96.02.27
Monique MOLLENS, 4ème adjoint	03.86.96.01.83

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

Capacité d'accueil 100 personnes
Responsable : Mme Marie-Joseph JARDIN

TARIFS

Résidents de la commune : du lundi au dimanche
140 € par période de 24h et 60 € par journée supplémentaire
Résidents hors commune : du lundi au dimanche
200 € par période de 24h et 75 € par journée supplémentaire
La consommation électrique sera facturée
1 journée de location de 9h à 9h le lendemain

Contactez la Mairie au 03.86.96.02.13

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Pour toutes demandes relatives :

- Direction de l'Eau : Facturation, relevés d'index, branchements, fuites
Tel standard + astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : eau@grand-senonais.fr
- Direction de l'Assainissement : Branchements d'eaux, SPANC ...
Tel standard : 03.86.86.46.98
Astreintes 24h/24 : 03.86.65.21.51
E-mail : spanc@grand-senonais.fr

ORDURES MENAGERES

Pour tout renseignement prenez contact avec les ambassadeurs du tri :

Tel : 03.58.45.10.23
Port : 06.84.12.49.13

E-mail : ambassadeursdutri@grand-senonais.fr

Jours des collectes sélectives et ordures ménagères :

- Collecte sélective les mardis de semaine paire entre 3h00 et 13h00
- Collecte des ordures ménagères les jeudis entre 3h00 et 13h00

ASSITANTES MATERNELLES

DEMARD Nathalie	29 rue Blanche	03 86 64 01 98
EVEZARD Jocelyne	9 rue Blanche	03 86 96 00 33
GRENOT Véronique	8 rue du Gumery	03 86 96 08 20
JACQUET Sandrine	12 rue de la Mairie	03 86 96 03 24
BUNELLE Cindy	8 rue Saint Protais	09 50 27 43 61
CARRIER Murielle	4 chemin des Bourbons - La Grande Hâte	

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi et mardi de 14h30 à 18h
Mercredi de 9h30 à 13h et de 14h à 17h30
Jeudi de 14h30 à 19h
Vendredi de 9h30 à 13h
Les 1er et 3ème samedis de c/ mois de 9h00 à 12h00

Tél. : 03.86.96.02.13 Fax : 03.86.96.00.19

E.mail : mairiedixmont@orange.fr

Site internet : www.dixmont-yonne.fr

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Du Lundi au Jeudi de 14h30 à 17h30

Les 1er et 3ème samedi de c/ mois de 9h30 à 11h30

Tél. : 03.86.96.03.81

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Mardi de 16h30 à 20h
Le mercredi de 9h30 à 12h
Le jeudi de 16h30 à 18h30
Le 1^{er} et 3^{ème} samedi de chaque mois de 9h30 à 12h

Mme BERTHOT Stéphanie

Tél : 06.30.89.17.60

E-mail : bibliothèque.dixmont@gmail.com

VIE PAROISSIALE

6 rue Pierret – 89500 VILLENEUVE S/ YONNE
Tél. : 03.86.87.15.03

Prêtre Romain TAVERNIER : Rdv par téléphone
Tél : 06.49.95.78.63

Permanences d'accueil : Du lundi au samedi de 10h à 12h ;
les mardis et vendredis de 16h30 à 18h30

Messes en semaine :

Chapelle de l'Hôpital : Mercredi à 16h00
Eglise Notre-Dame de Villeneuve : Vendredi à 10h00

CIMETIERE COMMUNAL

Le cimetière est accessible aux piétons

Pour les véhicules, veuillez contacter la Mairie au
03.86.96.02.13

ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

ECOLE MATERNELLE DIXMONT 03.86.96.02.15

ECOLE PRIMAIRE LES BORDES 03.86.96.06.78

SIVOS DIXMONT-LES BORDES

Président : Benoît GAMBIER 03.86.96.07.86

Vice-président : Claude HAUER 06.33.24.67.39

Secrétariat : Mairie LES BORDES 03.86.96.03.75

E-mail : sivos.dixmont-lesbordes@orange.fr



NORD-EST

**TRAVAUX ROUTIERS - VRD
ASSAINISSEMENT - EAU POTABLE
TRAVAUX PARTICULIERS**

Agence YONNE
48, chemin des Ruelles
89380 APPOIGNY
Tél. : 03 86 53 59 50 - Télécopie : 03 86 53 59 51
yonne@colas-ne.com

Secteur de SENS
9, Chemin des Grèves - ZA Les Grèves 3
89100 MALAY LE GRAND
Tél. : 03 86 87 69 25 - Télécopie : 03 86 87 69 34

CHRONO TP 89



**Travaux de Terrassement
et d'Assainissement**

**Travaux Publics
Démolition**

89500 DIXMONT

03 86 88 95 19

*Votre professionnel
de l'électricité*

Dépannage - Rénovation - Neuf
Mise en conformité - Motorisation de portail
Particulier - Industriel



PASCAL VASSARD

20 ans d'expérience à votre service

Chemin de la Vallée des Ghénins
89500 LES BORDES

Tél. 03 86 96 05 55
Port. 06 73 67 46 51

*Fraîcheur
Saveurs - Tradition
Qualité*



Pizz'a fab



Rue du Commerce
89500 VILLENEUVE/YONNE

Lundi - Mardi
Jeudi - Samedi :
18h - 21h30 et +
Mercredi
et Vendredi :
11h - 13h30
18h - 21h30

03 86 83 19 66

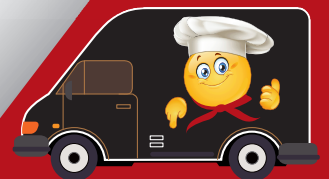


Pizz'a Fab

**Pizzas
à emporter**

**PAIEMENT
CB OU ESPÈCE
UNIQUEMENT**

**Retrouvez-nous
près de chez vous !**



Lundi
17h30 - 21h

DIXMONT
Rue d'Eichtal

Mercredi
17h30 - 21h

VERLIN
Place de l'Eglise

Mardi
17h30 - 21h

GRON
Grande-Rue

Jeudi
17h30 - 21h

ETIGNY
Grande-Rue

07 71 81 39 62